N° 885 — 3e Année. CINQ CENTIMES Samedi 7 Mars 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 42
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING *chez Bernard-Delattre*, 1, Place de la Nation; à PARIS, à *l'Agence Havas*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, pour toute la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, à la Société anonyme de Publicité générale, 5, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

LES CARDINAUX
Et la République

Si M. Piou, qui a pris la suite des affaires politiques de MM. Thoul Duval et Lepouze, mène à peu près seul la campagne en faveur de la réconciliation — qu'il croit prochaine, le pauvre homme! — entre les droites et la République, son allié dans cette délicate mission, M. le cardinal Lavigerie, vient de trouver un puissant appui.

Un autre cardinal, un nouveau promu, M. Richard, archevêque de Paris, a été consulté par quelques fidèles de son diocèse qui voulaient avoir son avis sur la façon dont ils devaient remplir leurs devoirs sociaux.

L'archevêque parisien a daigné s'expliquer et, si son adhésion à la forme républicaine est moins franche, moins nette que celle de son confrère tunisien, c'est tout simplement une question de latitude.

A Tunis et à Alger, là-bas, au pays du soleil, des cités bruyantes et colorées, les cardinaux, les archevêques sont, comme tous ceux qui les écoutent, du midi trois quarts. Ils vibrent, se déménent et crient pour faire chorus avec leur entourage.

M. Lavigerie, lui, avait manifesté ses sympathies pour la République avec accents de la *Marseillaise*; M. Richard en fin diplomate parisien qu'il est, y met plus de discrétion, trop de discrétion même et nous devons avouer que son adhésion à la forme républicaine ne nous dit rien qui vaille, quoi qu'en pensent certains organes républicains habitués à se contenter de peu.

Le républicanisme de l'archevêque de Paris est, en effet, de si mauvais teint que nous connaissons une foule de réactionnaires convaincus qui choisiraient comme articles de leur programme politique les déclarations diverses formulées par le cardinal.

— Je veux bien venir à la République, nous dit cet homme d'église, mais je veux tout d'abord que ce gouvernement commence par rayer de son programme trois mots.

Et quelles choses? Un rien! Ecoutez plutôt

Tout d'abord, il faut mettre au rancart les lois scolaires, grâce auxquelles la République est devenue maîtresse de l'éducation des citoyens. Remplacer les instituteurs par les bons frères, les institutrices par les non moins bonnes sœurs; laisser le curé inspecter à son aise l'école et apprendre le catéchisme aux *c*. Ceci est la première condition posée par M. Richard.

La seconde, c'est la suppression de l'égalité des citoyens devant les charges militaires. Il est bien évident, en effet, que le fait de voir un séminariste faire l'exercice et porter — sans distinction, d'ailleurs — le costume militaire, constitue l'abomination de la désolation. Donc, plus de « curés sac au dos », comme on dit vulgairement, si on veut que M. l'archevêque de Paris se rallie à la République.

Il y a aussi les questions de transactions en général qui chiffonnent M. Richard. Dans la Salente républicaine de ses rêves, les laïques sont subordonnés aux hommes religieux, uniques dépositaires des pouvoirs démocratiques.

Moyennant ces trois petites concessions, M. Richard sera notre homme quand nous voudrons et criera : Vive la République! en plein parvis Notre-Dame.

La proposition est fort touchante, malheureusement elle, n'a que fort peu de chances d'être accueillie par la France républicaine.

Comme le célèbre guillotiné par persuasion imaginatisé par Chavette, toutes les qu'on nomme d'église, qu'il soit revêtu de la pourpre romaine comme M. Richard et Lavigerie, ou bien que son éloquence l'ait mis hors de pair, comme M. Hyacinthe Loyson, nous parle d'entreprendre la réalisation de cette union fantastique de l'Eglise et de la République, auprès de laquelle celle de la carpe et du lapin, peut passer pour une hypothèse raisonnable, nous éprouvons un sentiment de défiance.

Qu'il y ait des catholiques, des prêtres, des prélats même, tolérants, amis de la liberté, nous en convenons. Mais il y a entre leur libéralisme, si large, si étendu qu'il soit et le minimum de liberté que nous exigeons de la République, une telle différence qu'il faudrait entasser bien des froes, des soutanes, des mitres et même des barettes cardinalices pour combler le fossé qui nous sépare.

L'Eglise moderne est en train, comme toutes les institutions du passé, d'accomplir son évolution. Elle n'est plus l'antique Géhenne des intelligences, la dominatrice des esprits, la souveraine à qui tout obéissait, les rois comme les peuples. Elle n'existe qu'à l'état de vestige d'une époque qui disparaît et ses partisans voient s'approcher le moment où la barque sacrée s'engloutira tout-à-fait.

Ils essaient de quitter le bord, et nous ne saurions trop les approuver. Seulement, ils se trompent grandement s'ils croient le droit de nous dicter des conditions en essayant de se réfugier chez nous.

Que les cardinaux pensent que leur adhésion à la République pourra nous mettre en joie, c'est leur affaire. Nous ne partageons pas leur manière de voir à ce sujet.

Qu'ils viennent sur le terrain républicain défendre leurs idées et leurs principes, c'est leur affaire, mais sur ce terrain-là comme sur les autres, nous lutterons pour défendre les libertés que nous avons conquises.

Et, dans cette lutte, le parti républicain ne pourra que gagner, tandis que l'opposition perdra son caractère politique pour devenir seulement cléricale.

Or, dans un duel entre la République et le cléricalisme, la victoire nous est assurée et on ne saurait trop remercier M. Richard et son collègue de Tunis d'avoir porté la question sur un terrain si bien préparé par nous.

Albert LEGOY

Conseil de Cabinet

Les ministres se sont réunis jeudi matin en Conseil de Cabinet, au ministère de la guerre, sous la présidence de M. de Freycinet.

La séance, qui a été très courte, a été exclusivement consacrée à l'expédition des affaires courantes. M. Constans a fait connaître au Conseil les deux questions qui doivent lui être posées à la Chambre, l'une par M. de Bernis, sur la dissolution du Conseil municipal de Nîmes; l'autre par M. Ferroul, au sujet de l'enlèvement à Roubaix et à Lille d'affiches relatives à la manifestation ouvrière du 1er mai.

M. Constans a fait connaître à ses collègues le sens des réponses qu'il fera à M. de Bernis et à M. Ferroul. En ce qui concerne ce dernier, M. Ferroul se propose de lui adresser, M. Constans répondra que les affiches en question contenaient des provocations punies par la loi. Il dira qu'il approuve la conduite de ses subordonnés dans cette circonstance et qu'il la couvre.

M. Rouvier a rendu compte ensuite de l'entrevue qu'il a eue mercredi avec la commission au sujet des droits d'accroissement.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 5 mars :

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. **Floquet**, président.

QUESTION DE M. FERROUL

Les Affiches du Premier-Mai

M. Ferroul. — Le congrès socialiste a décidé l'organisation d'une manifestation de la rue.

Il a lancé un manifeste à toutes les villes de France : or, nous apprenons qu'à Lille et à Roubaix la police lacère ces manifestes.

Vous paraissez trouver plaisant qu'on viole la loi ; mon correspondant n'avait rien adressé au commissaire central qui a répondu qu'il avait agi par ordre supérieur.

M. Despréz. — Il a bien fait. (Bruit à l'extrême gauche).

M. Ferroul. — Ce n'est pas mon avis.

Croyant du reste que ce manifeste contenait quelque chose de délictueux, je l'ai relu.

M. Ferroul. — La loi garantit la liberté d'affichage. Il y a des précédents à qui n'établissent que l'administration n'a pas le droit de lacérer des affiches.

Je demande à M. le ministre de l'intérieur s'il a donné des ordres à ses agents pour faire arracher les affiches dont il est question.

S'il y a délit, les signataires sont prêts à subir toutes les poursuites, mais s'il n'y a pas délit, les policiers auront violé les droits et outrageusement l'affichage. (Rumeurs prolongées à gauche et au centre.)

M. Constans, ministre de l'intérieur. — Je ne suis pas préoccupé des affiches qu'a fait préparer le Comité national avec M. Ferroul ; elles sont aussi peu importantes que la manifestation qu'elles annoncent.

M. Ferroul. — Et pour laquelle vous avez mobilisé cinquante mille hommes l'année dernière.

M. Constans. — Puisque vous y assistiez, M. Ferroul, avez vos notes, vous devez bien savoir que votre attitude n'exigeait pas un tel déploiement de force.

M. Ferroul. — Nous faisons une manifestation pacifique et vous nous avez provoqué (Rires triomphants à droite).

M. Constans. — Nous ne provoquons personne, mais nous nous tenons prêt à accueillir comme il convient les manifestations, d'où qu'elles viennent. (Réclamations gauche.)

Je ne me suis pas préoccupé de la teneur de ces affiches.

M. Ferroul. — C'est du pouvoir personnel.

M. Constans. — Quand on a déployé ces affiches dans les villes de Lille et Roubaix et à Reims, il y a eu des attroupements et il pouvait y avoir du bruit.

J'ai alors donné l'ordre de les faire enlever.

M. Jourde. — C'est la suppression de l'affichage.

M. Constans. — Et j'espère que la Chambre approuvera ma conduite. (Très bien au centre et à droite).

M. Ferroul. — Les affiches sont faites pour être lues. M. le Ministre, et étant donnée la liberté de l'affichage, seuf poursuite en cas d'affiches délictueuses, le gouvernement n'a pas le droit de faire enlever des affiches aux antipodes des affiches qui ne déservent, eux, de poursuivre ceux qui ont arraché les affiches.

Là ce qui concerne la manifestation de l'année dernière, vous niez maintenant, monsieur le ministre, avoir mobilisé des troupes.

M. Constans — Nullement.

M. Ferroul. — Nous avons fait une manifestation comme vous autres (s'adressant à la gauche) vous en faisiez en 1885 ou 1886.

Nous n'avons pas les moyens de faire la révolution qu'on nous prête ; si nous les avions, elle ne serait pas à faire, elle serait faite.

Nous sommes libres d'avoir une idée comme vous êtiez libres d'en avoir une avant d'arriver au pouvoir.

Je le répète, avant le 1er mai 1891, nous voulons une manifestation pacifique, ainsi que le disait M. Lisbonne.

M. Ferroul. — Eh bien! je vous donne rendez vous, M. Constans, au 1er mai prochain vous verrez notre nombre.

L'incident est clos.

Dégrèvement de l'impôt foncier
pour les champs ensemencés en blé

M Bastid, rapporteur, dépose au nom de la commission du budget un rapport sur la proposition de M. Méline tendant au dégrèvement de l'impôt foncier pour les champs ensemencés en blé au printemps de 1891.

Voix bienveillantes. — Lisez, lisez.

Cris d'impatience. — Non, non. (Bruit.)

La lecture du rapport, mise aux voix, est ordonnée au milieu des protestations de l'extrême gauche.

M. Bastid donne lecture du rapport concluant, comme l'on sait, à proposer à la Chambre d'accorder, à titre exceptionnel, pour l'année 1891, des remises ou des modérations de l'impôt foncier en principal aux terrains en culture ayant souffert de la gelée pendant l'hiver de 1890-91 d'ouvrir, par suite, un crédit extraordinaire de 3 millions.

Le tapage continue à couvrir la voix de l'orateur.

M. Floquet consulte la Chambre sur le jour où elle entend discuter les conclusions de ce rapport. (Cris : A lundi ! — Non, tout de suite).

Par 281 voix contre 250, la Chambre décide que la discussion aura lieu immédiatement. (Agitation prolongée).

M. Floquet. — La discussion générale est ouverte.

M. Méline. — Je viens déclarer au nom des auteurs de la proposition que je ne réclame aucun délai à la commission du budget.

M. Gabriel. — Mais nous ne connaissons pas ce rapport!

M. Floquet. — Je rappelle M. Gabriel à l'ordre. (Très bien au centre).

M. Méline. — La commission accepte le principe de la proposition : l'idée du dégrèvement en l'élargissant, la proposition ne visait que les propriétaires de blé qui paraissaient avoir le plus souffert.

La commission va plus loin et pense qu'il faut assister tous les cultivateurs qui ont souffert de l'hiver.

Les auteurs de la proposition ne peuvent qu'accepter cette extension, tout en constatant que dans la pratique, elle pourra amener certaines inconvénients qui n'existeraient pas avec la proposition elle-même. (Bruit).

Je reste toutefois en désaccord avec la commission sur le chiffre de 3 millions qu'elle propose; il ne paraît pas que ce chiffre sera insuffisant si qu'il y aurait lieu de porter le fonds de nos valeurs à 5 millions au lieu de 3 millions (Quelques applaudissements au centre).

M. Ducoudray se déclare opposé à la proposition de M. Méline et de la commission.

M. Pelletan critique le projet de M. Méline.

Il propose, à titre de contre-projet, de faire aux cultivateurs des avances jusqu'à concurrence de 50 millions.

La Chambre, par 309 voix contre 164, décide de passer à la discussion des articles du projet de la commission du budget.

M. Rouvier estime que la Chambre, en décidant de discuter le projet, a voté sa nombre favorable au principe de l'indemnité en faveur des cultivateurs qui ont souffert des rigueurs de l'hiver. La mesure proposée permettra certainement de soulager toutes les souffrances et toutes les situations intéressantes.

Quant à la question, auquel se sont arrêtés la commission et le gouvernement sera bien suffisant.

Le ministre repousse donc la proposition de M. Méline de porter le crédit à 6 millions. Il combat également le contre-projet de M. Pelletan qui ferait l'Etat avancer une somme de plus de 50 millions. Cette tentative ne peut être faite. Il est bien préférable qu'une telle question ne fut pas portée à la tribune. L'orateur conclut à l'adoption du projet de la commission.

M. Pelletan réplique au ministre et lui reproche de ne pas croire à la solvabilité des agriculteurs.

M. Rouvier réplique qu'il a dit que l'expérience tentée en Algérie n'a pas donné de bons résultats, voilà tout.

M. Pelletan maintient son amendement qui est rejeté par 311 voix contre 175.

M. Jumel maintient le projet de la commission qui est en opposition absolue avec la loi de 1887. Cette loi dit que le dégrèvement portera sur les fonds de non-valeurs. Les articles 1er à 6 sont adoptés.

Sur l'article 7, **M. Méline** propose d'élever le crédit de 3 à 6 millions.

M. Rouvier insiste pour que le chiffre de la commission soit maintenu.

L'amendement Méline est adopté par 267 voix contre 259.

L'article 9 ainsi modifié est adopté.

M. Le Hérissé présente une disposition additionnelle aux termes de laquelle tous les ouvriers des villes seront subi un dégrèvage à l'occasion des rigueurs de l'hiver seraient dégrevés de la cote mobilière. Si la disposition n'est pas adoptée, l'orateur se verra dans la nécessité de voter contre le projet.

L'amendement Le Hérissé est pris en considération par 278 voix contre 176 (Applaudissements à gauche).

Un autre amendement proposé par **M. Nivert**, portant que les détaxes destinées à l'ensemencement au printemps, seront admises en franchise est combattu par **M. Develle**, et est repoussé par 308 voix contre 193.

M. Rivet présente une disposition proposant de récupérer sur les cotes supérieures à 500 fr. les fonds destinés à dégrever les cotes inférieures à 50 fr. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs ! Voix : droite ! — Prenez tout de suite l'argent dans la poche des autres ! tapage).

L'amendement Rivet est rejeté.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée.

La suppression des paris

Paris, 5 mars. — On lit dans le *Temps* :

« Une conférence a eu lieu hier soir au ministère de l'Intérieur entre MM. Constans, ministre de l'intérieur ; Fallières, ministre de la justice ; Quesnay de Beaurepaire, procureur général près la cour de Paris ; Bansaint, procureur de la République ; Lozé, préfet de police.

« Cette conférence avait pour but de s'entendre sur la marche à suivre au point de vue judiciaire et au point de vue de la police pour empêcher les aux courses et assurer la répression des délits qui pourraient être commis.

« Le parquet du procureur général et celui du tribunal de la Seine sont formellement d'avis que le pari pratiqué sur les champs de course autrement qu'entre particuliers, c'est-à-dé re l'industrie des bookmakers, constitue un délit correctionnel, qui, suivant les cas, tombe sous le coup des articles 410, 475 et 478 du code pénal.

« En conséquence, le parquet est résolu à poursuivre la répression de ce délit partout où il pourra être constaté.

« Les agents de police devront donc arrêter les parieurs et dresser les procès-verbaux qui devront servir de base aux poursuites devant la police correctionnelle.

« Les agents seront d'ailleurs en nombre assez élevé sur le champ de course, dès dimanche prochain, pour assurer l'exécution des instructions qu'ils vont recevoir.

« M. Lozé, préfet de police, a fait notifier ce matin, à cinq sociétés de courses, un arrêté portant le retrait, à partir du 8 mars, de l'autorisation d'organiser le pari mutuel sur les champs de courses.

« Cette notification a été faite : 1° à la Société sportive d'encouragement ; 2° à la société des sports de France ; 3° à la Société du trotting-club ; 4° à la Société des steeple-chases ; 5° à la Société des champs de courses de Bois-Colombes.

La Mi-Carême à Paris

Paris, 5 mars. — La fête de la Mi-Carême, favorisée par un beau temps, a eu un éclat exceptionnel. Les cortèges de cette année étaient beaucoup plus nombreux que de coutume. La foule est énorme dans les rues et sur les boulevards et les chars produisent le plus bel effet. On remarque surtout le char des blanchisseuses et on admire la reine des blanchisseuses, Mlle Sicard, vêtue d'une magnifique robe blanche et entourée d'une très grande impression. Peu de déguisements politiques. Aucun incident d'ailleurs, sur les différents points où la foule se porte.

Faits Divers Télégraphiques
Dans nos correspondants spéciaux

ENTERRÉE VIVANTE. — Tours, 5 mars. — Le fossoyeur de la commune d'Epé gaël-les-Bois, près de Bléré, au moment de mettre en bière le corps d'une dame Fumeau, décédée morte de la veille, fit prévenir le maire que le corps était encore chaud.

Le magistrat constata l'exécutude du fait ; mais le cercueil fut cependant fermé. Seulement, deux heures après, au cimetière, pris d'un scrupule, il fit ouvrir le cercueil, et il fut constaté une seconde fois que toute chaleur n'avait pas disparu. Le corps fut transporté dans une salle de la mairie et on manda un médecin. Mais, lorsque celui-ci arriva, le corps était froid pour la troisième fois.

Une enquête est ouverte sur cette affaire, qui cause une certaine émotion dans la contrée.

LE POURVOI DE WLADIMIROF. — Paris, 5 mars. — La cour de cassation a rejeté aujourd'hui le pourvoi formé par Wladimirof contre l'arrêt de la cour d'assises de Seine-et-Oise qui l'a condamné à 20 ans de travaux forcés. Le pourvoi du meurtrier de Mme veuve Dida a été soutenu par Me Boivin-Champeaux.

TENTATIVE DE MEURTRE SUR UN AGENT DE POLICE. — Nantes, 5 mars. — Deux agents ayant été demandés ce matin à l'Hôtel de France pour arrêter un consommateur qui refusait de payer, celui-ci ne fit aucune résistance et se laissa arrêter. Mais en traversant la place Graslin il donna un violent coup de stylet dans le dos de l'un des agents, nommé Jaillard, marié et père de deux enfants. La blessure est très grave.

L'assassin nommé Lemonnier, habitant St-Etienne-de-Montluc, mais il est natif de Santiago de Cuba.

LES DRAMES DE L'AMOUR. — Toulon, 5 mars. — Un jeune ouvrier, nommé Ferras, s'est asphyxié cette nuit, avec sa maîtresse, dans une chambre qu'il occupait, rue Notre-Dame à Toulon.

Nouvelles Etrangères

Un nouveau scandale à Londres

Londres, 5 mars. — Un nouveau scandale dans l'aristocratie anglaise.

La comtesse Russel plaide en divorce contre son mari, le petit-fils du célèbre homme d'Etat, lord John Russel.

Motifs de la plainte : mauvais traitements de nature telle que les débats auront lieu à huis-clos.

Ajoutons que la comtesse Russel, née Scott, est âgée de vingt-quatre ans ; son mari en a vingt-six.

On est à Londres d'autant plus curieux de savoir le résultat du procès, qu'au cas où le divorce serait prononcé, la justice enamerait une action criminelle contre le comte Russel.

LE CRIME DE VILLEMOMBLE
Interrogatoire de l'accusé

Notre correspondant particulier de Paris nous télégraphie :

MM. Couturier et Goron ont continué cet matin, à Villemomble, les interrogatoires.

L'instruction paraît maintenant à une très grande importance au point de vue de l'instruction, attendu que Fliss qui prétend toujours avoir passé la nuit chez lui, a été pris successivement en flagrant délit de mensonge.

Plus de trente témoins ont été entendus à nouveau, et tous ont établi d'une façon formelle que Fliss mentait sur ces les points.

Pas un seul des détails donnés par lui sur l'emploi de son temps, depuis lundi soir 2 mars jusqu'à mardi matin 3 mars à huit heures, n'a été reconnu exact.

Le système de Fliss, qui était celui de Prenzini, mer tout, est absurde.

La confrontation de Fliss avec sa fille a été émouvante.

Sa fille qui peut être sincère, lui a dit devant les magistrats : « Je voudrais bien te sauver, père, mais je ne puis pas mentir devant la justice, je suis obligée de dire ce qui est, bien que je sente que je te perds. »

Devant cette déclaration faite d'un ton ferme, Fliss s'emporta et répondit à sa fille : « Tu meus, malheureuse enfant, tu ne vous donc pas que les déclarations peuvent faire condamner ton père, d'ailleurs, ajouta-t-il, c'est certainement la police qui t'a conseillée de m'accuser ».

Interrogé de nouveau par M. Couturier sur l'emploi de son soirée le jour du crime, Fliss persista à déclarer qu'il avait vu lundi dernier l'un des clercs de M. Lacolle, huissier au Raincy.

On le mit alors en présence des trois clercs de M. Lacolle.

Il en reconnut un qui, sous la foi du serment, affirma ne l'avoir jamais vu.

Des marchands de vin chez lesquels il prétendait, avoir bu, à certaines heures utiles à son alibi, ont également déclaré ne l'avoir pas vu depuis longtemps.

Les banquiers du Raincy, MM. Perrier et Pavard chez lesquels il a dit être allé sonner mardi, lui prouvent également qu'il ment.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 23

LES MILLIONS
De M. Joramic

PREMIÈRE PARTIE

LE CRIME DE GRANDVAL

Je m'adressai à un jeune homme, un employé, et lui dis que je désirais savoir où était mon enfant, né à l'hôpital en 1878.

— Quel jour? me demanda l'employé.

A cette question, je ne pus répondre. Je ne savais pas.

— Savez-vous au moins le mo s?

Je pus dire que c'était en octobre.

L'employé prit un registre, l'ouvrit et chercha.

— Voici, dit-il : Un enfant du sexe féminin, né à l'hôpital le dix octobre. La petite fille a été déclarée à l'état-civil comme étant de père et mère inconnus.

— Quel nom lui a-t-on donné, monsieur?

— Virginie Ursule.

— Où est-elle, monsieur? Je veux aller la voir... Vous comprenez, je suis la mère !

— Je ne puis vous le dire, nous ne le savons pas ici.

— Mais où donc doit-je m'adresser?

— Au bureau de l'assistance publique, service des enfants abandonnés.

Je sortis de l'hôpital, je me fis indiquer les bureaux de l'assistance publique et je m'empressai de m'y rendre. Là je me trouvai en présence d'un vieil homme chauve, à barbe blanche et portant les lunettes.

Tout en remuant des papiers devant lui et sans faire attention à moi, il m'écouta cependant, car quand j'eus fini, ayant ouvert sa tabatière, et aspiré une forte pincée de tabac, il se leva, prit un gros livre et tourna successivement plusieurs pages.

J'attendais frémissante et impatiente comme le pauvre affamé attend le morceau de pain qui va apaiser sa faim. Ah! Denise, je n'ai jamais oublié cet instant, le plus douloureux de ma vie. Je le vois toujours : c'était un vieillard chauve avec ses lunettes, courbé sur son livre.

Au bout d'un instant, il se redressa, me regarda avec indifférence, bourra de nouveau son nez de tabac, et du même ton qu'il aurait dit : « A vos souhaits, ou Dieu vous bénisse! » prononça ces terribles paroles :

— L'enfant dont vous me parlez n'existe plus, il est mort en nourrice l'année dernière.

Je poussai un cri rauque et je chancelai comme si j'eusse reçu un coup de marteau sur la tête. Je restai un instant sans voix, ébêtie, puis, je m'écriai, en me tordant les bras :

— Morte, ma fille est morte !

— Vous n'avez pas à vous étonner, me dit l'affreux homme avec la même indifférence, il en meurt comme cela des centaines chaque année.

A cet endroit de son récit, Claire Guérin éclata en sanglots.

Denise, pleurant aussi, jeta ses bras autour du cou de sa vieille amie et l'embrassa avec effusion.

— Ainsi, continua Claire, quand elle put reprendre la parole, j'avais été mère et je ne l'étais plus. La fatalité m'avait séparée de mon enfant; le bonheur de voir et d'embrasser une seule fois ma pauvre petite fille m'avait été refusé.

Je ne suis pas sûre ce que je fis dans la ville de Poitiers jusqu'au soir, je ne me rappelle pas avoir pris la moindre nourriture ce jour-là. J'étais comme folle.

Je repris la voiture qui m'avait amenée et je revins dans la petite ville d'où j'étais partie le matin. Mais comme je ne voulais pas rester dans ce pays, je me remis en route après avoir pris quelques heures de repos. Une fois encore je m'en allais à l'aventure, ne sachant où je m'arrêterais. Que m'importait, du reste. Je n'avais plus rien à désirer, à espérer plus aucune joie à attendre. Je me trouvais si malheureuse, si abandonnée de Dieu et des hommes que j'aurais voulu aller me cacher dans un désert, fuir au bout du monde.

Je ne saurais te dire, Denise, tout le chemin que j'ai fait. Toujours est-il qu'un jour dans l'après-midi, je me trouvais ici, à Grandval. On avait besoin d'une servante, on accepta immédiatement mes offres de servante.

— Si je me plais chez vous, dis-je à la fermière, j'y resterai toujours, à moins que que vous ne voulisse plus de moi. Et comme je suis sans famille, seule au monde, je ne tiens nullement à gagner de l'argent. Du moment que vous me nourrirez et que vous me donnerez le linge et l'habillement nécessaires, je serais contente.

La fermière me demanda mon nom, je le lui donnai ; mais aussitôt j'en eus regret ; je voulais rester inconnue, vivre ignorée. Pourquoi? Je n'en sais trop rien. Peut-être la honte de ma faute, le désir de cacher mes malheurs l'épre satisfaction de me renfermer en moi-même. C'est peut-être tout cela. Depuis longtemps j'avais appris la mort de mon enfant, je n'étais plus du tout la même. A certains moments, il me semblait que j'étais perdre encore la faculté de penser, de réfléchir, de me souvenir. De fa t, je m'apercevais que, parfois, je n'avais pas toute ma raison.

Le lendemain dès que la fermière de me dire à personne comment je m'appelais, lui faisant seulement comprendre que j'avais des motifs pour rester inconnue.

Une autre femme aurait sans doute trouvé ma demande singulière et conçu des doutes sur mon honnêteté ; mais celle-ci était une bonne et brave femme, intelligente, qui avait su juger ce que j'étais et ce que je valais du premier coup d'œil.

— Je ne veux vous causer aucun ennui me répondit elle ; je ne dirai point comment vous vous appelez ; mais quel nom vous donnerai-t-on ?

— Celui que vous voudrez.

— Eh bien, nous vous appellerons Marie.

— Soit.

Je ne portai pas longtemps le nom de Marie ; le mois suivant, pendant les jours de la tenaison, les faucheurs et les faneuses, voyant mon air triste, songeur, et m'ayant probablement surprise à soupirer, me surnommèrent Beau-Soupir. Ce nom m'est resté.

Voilà mon histoire, Denise ; maintenant tu connais mes secrets. Te souviendras-tu de ce que je viens de te raconter?

— Oui, comme si tout cela m'était arrivé à moi-même.

— Et tu sais ce que tu devras faire si...

— Oh! je vous en prie, n'ayez plus cette idée.

— Elle est là, Denise. Je le le répète, on en veut à ma vie. Ah! si ma fille existait, et n'est pas demain, c'est cette nuit même que je m'éloignerais de Grandval. Mais qu'est-ce que tu me fait à moi, cet héritage en question? Est-ce que j'en ai besoin? Va, comme je le l'ai dit, Denise, je suis détachée de tout sur la terre. Quel qu'il doive être, je suis résignée à mon sort.

— Voyons, voulez-vous que nous partions demain, ensemble ?

Claire Guérin secoua la tête et répondit :

— Je ne suis plus d'âge à courir les aventures; il y a plus de quarante ans que je suis ici, et je suis comme le lierre qui res e jusqu'à sa mort attaché à l'arbre qui l'a nourri.

— Pendant ces quarante ans, n'avez-vous pas pensé quelquefois à monsieur Paul Jaramie ?

— Souvent, Denise, très souvent, surtout dans les premiers temps.

— Et vous n'avez fait aucune tentative pour le retrouver ?

— Aucune.

— Pourquoi ?

— Je me suis dit qu'il ne pensait plus à moi, qu'il m'avait oubliée.

— Vous vous trompiez, vous en avez aujourd'hui la preuve.

— C'est vrai. J'aurais pu écrire à New-York, à tout hasard ; je n'ai pas eu cette hardiesse. Que veux-tu ? J'avais cette idée qu'il ne pensait plus à moi, que peut-être il était marié. On donne de tout, on ne veut plus croire à rien quand on est malheureux. Et puis, je n'étais plus la jeune fille qu'il avait connue, aimée. J'avais perdu ma beauté, mon caractère s'était aigri, j'étais devenue, sombre, taciturne, farouche, sauvage. Enfin, je ne me trouvais plus digne de lui.

Ah! si mon enfant avait vécu!

Pendant plusieurs années, la pensée de Paul me poursuivit sans cesse, se confondant avec celle de la pauvre petite morte. Ne parlant à personne, m'isolant, fuyant ceux qui voulaient m'approcher, je travaillais comme une bête de somme, cherchant l'oubli.

Je n'en pas oublié, Denise ; mais, les années aidant, les douleurs se sont apaisées, le calme est venu. Et voilà comment j'ai vécu. Et c'est ainsi que j'ai vieilli. Ah! je ne souhaite à personne une existence pareille à la mienne.

Les deux servantes se levèrent, et, tout en continuant de causer à voix basse, se dirigèrent vers la ferme où elles entrèrent sans bruit, comme elles en étaient sorties.

D'ailleurs tout le monde dormait. On n'eut point connaissance de leur promenade nocturne.

XXIII

LE MENDIANT

Huit jours après les confidences réciproques de Claire Guérin et de Denise Morel, un matin, entre onze heures et midi, un mendiant manchot, en proie à la fièvre, un bras en écharpe, pénétra à la ferme, demandant une soupe.

Il portait, comme tous les gueux, une besace et s'appuyait sur un bâton noueux. Un chapeau de feutre gris défoncé s'enfonçait jusque sur les oreilles. Sa barbe ébouriffée, plutôt rousse que blonde, et ses cheveux plats, couvraient le front presque entièrement, cachaient suffisamment son visage pour qu'il fût difficile de distinguer ses traits.

Son vêtement, composé d'un pantalon de gros drap rapiécé et d'une longue blouse de toile grise, serrée à la ceinture par une cordelette de chanvre écru, était à l'avenant de la coiffure.

Comme il y avait eu, dans la matinée, une forte pluie d'orage, ses vieux souliers aux longs écrasés étaient couverts de boue mal séchée.

Il eût été difficile de dire exactement son âge. A le voir courbé en marchant, à entendre sa voix éraillée un peu chevrotante, on pouvait le prendre pour un vieillard ; cependant, ce qu'on voyait de sa figure aurait suffi à un observateur attentif pour reconnaître qu'il n'avait point les années qu'il semblait vouloir se donner.

Tout dans ses cas, l'aspect de cet homme était des plus misérables, et le bras qui lui manquait devait le faire prendre en compassion.

Sa tournée du matin ne paraissait pas avoir été bien fructueuse, car c'est à peine s'il y avait trois ou quatre morceaux de pain dans son bavresac.

Arrêté sur le seuil de la porte ouverte, il dit d'une voix traînante :

— La charité pour un pauvre estropié, s'il vous plaît !

La fermière était dans la salle avec ses servantes.

Elle tira de sa poche une pièce de dix centimes.

— Tenez, Beau-Soupir, dit elle, donnez cela à ce malheureux.

Celui-ci prit le gros sous et porta l'aumône au mendiant, qui la reçut entre ses doigts.

— Merci bien, mes bonnes dames, dit-il.

Puis, après avoir échangé avec la fermière un rapide regard, il salua, sans ôter son chapeau et s'éloigna d'un pas tranquille.

Denise avait suivi du regard de l'homme rencontrant celui de Gervais.

— C'est drôle, murmura-t-elle.

Elle resta songeuse, jetant de temps à autre un coup d'œil furtif sur sa vieille amie.

— Eh bien, Denise, à quoi rêves-tu donc? lui dit la maîtresse ; est-ce que la vue rasé aient, allongeant le cou comme une dinde qui voit planer un épervier? Allons, allons, il faut mettre le couvert, les hommes se vont pas tarder à arriver.

— Tout de suite, maîtresse, répondit la jeune fille. Et elle s'empressa de faire ce qui lui était commandé.

Beau-Soupir, insouciante comme d'habitude, taillait la miche dans la grande soupière de faïence, qui allait recevoir le bouillon du pot au feu.

(A suivre). EMILE RICHEBOURG